



## **Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Santé**

Paris, le 13 novembre 2024

Madame la Ministre,

Nous nous permettons de vous interpeller sur les conséquences alarmantes de la décision de la CNAM, le 21 août dernier, de procéder à la baisse des cotations de nos actes pour deux domaines particulièrement sensibles de notre mission : le dépistage génétique et l'assistance médicale à la procréation (AMP).

Ces secteurs, qui touchent des milliers de patients, sont aujourd'hui fragilisés par ces décisions politiques qui semblent paradoxalement aller à l'encontre des objectifs par ailleurs portés en matière de santé publique, de prévention et d'accès équitable aux soins par le Président de la République et les forces politiques qui composent votre Gouvernement.

Le dépistage prénatal non invasif (DPNI), essentiel pour détecter la trisomie 21, a révolutionné le dépistage en offrant une alternative non-invasive, réduisant ainsi considérablement les risques pour les patientes. Pourtant, la récente décision de la CNAM de réduire de 30 % son remboursement met en péril son accessibilité. Cette décision, en plus de contredire les récentes recommandations de la HAS visant à étendre le dépistage à d'autres formes de trisomie, ainsi que la politique de prévention du Plan ministériel 2022-2026 sur la procréation, l'embryologie et la génétique humaines, semble également injustifiée, étant donné le faible volume d'actes concernés et le contrôle des dépenses associées.

La France s'est par ailleurs engagée à lutter contre l'infertilité en reconnaissant l'urgence d'une réponse politique, notamment à travers l'annonce d'un plan national et d'une politique de « réarmement démographique » annoncée par le Président de la République. Nous ne pouvons que déplorer les baisses de cotation imposées par la CNAM, qui affaiblissent les centres d'AMP et nuisent donc directement à cet objectif de politique. Les coûts avancés par les laboratoires de biologie médicale étant plus importants que ceux pris en charge par l'Assurance Maladie, les centres d'AMP ne pourront plus suivre, affaiblissant la capacité de la France à maintenir un niveau de service équivalent à ses voisins européens. Cette discordance financière risque de faire glisser la filière de biologie de la reproduction vers une offre « low-cost » qui va nuire à l'objectif de natalité évoqué par le Président de la République.

Il est nécessaire que ces baisses de cotations, qui imposent en bout de ligne des fermetures ou des réductions d'horaires dans les laboratoires de proximité, cessent pour ne pas asséner ces derniers, qui ont fortement investi pour permettre aux patientes de bénéficier de technologie à la pointe. Cela paraît d'autant plus raisonnable que l'impact de ces baisses va directement à l'encontre des objectifs affichés de santé publique,



notamment d'égalité d'accès aux soins, de prévention des déserts médicaux et de renforcement de la natalité.

Madame la Ministre, nous vous appelons donc à une meilleure prise en compte des conséquences concrètes, pour l'ensemble des patients et des patientes, de la politique régulatoire de la CNAM, et à une réévaluation de ses décisions pour leur garantir un accès équitable et de qualité aux soins, conformément aux objectifs de santé publique que vous défendez. Nous demandons un échange avec l'ensemble des parties prenantes, afin de trouver des solutions concrètes et durables pour préserver la filière du diagnostic biologique.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

**Dr Jean-Claude AZOULAY** – Président du Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB) - azoulajc@aol.com - 06 60 99 42 28

**Dr Lionel BARRAND** – Président du Syndicat Les Biologistes Médicaux (Les BIOMED) – president@lesbiomed.fr - 06 67 20 81 88

**Dr François BLANCHECOTTE** – Président du Syndicat des Biologistes (SDBIO) - president@sdbio.eu - 06 08 89 61 02

**Dr Thierry BOUCHET** – Président du Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique (SLBC) - t.bouchet@noos.fr - 06 33 56 03 94